



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Étaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-07	Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2025
--	--

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 février 2025 présenté en Conseil Communautaire,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2025 ; ci annexé.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, FICHET Didier



99_DE-071-200042414-20250313-2025_07-DE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_07-DE

**PROCES-VERBAL du Conseil communautaire
de la Communauté de Communes
Bresse Revermont 71**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 20H30, le Conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Thurey sur convocation en date du 06 février 2025, sous la Présidence de M. Didier FICHET, Président.

Etaient présents : Emmanuel BECLERE, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Florent CHAUX, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Hubert FULPIN, Robert GOYOT, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Aurélie SERVAN, Jean SIMONIN, Nicolas VILAIN

Excusés avec procuration : Thierry BERLEMONT à Jean-Luc NALTET ; Emmanuel BRAILLON à Jean SIMONIN ; Françoise JACQUARD à Emmanuel BECLERE ; Françoise PUGEAUT à Murielle CHEMY ; Nadine ROBELIN à Christiane ESTELA

Excusés : Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Jean-Claude VIEUX

Absents : Robert COULON ; Sabine DOMS ; Samuel ROSSIGNOL ; Marion SAVOY

En exercice : **34**

Présents : **22**
Excusés avec pouvoir : **5**
Excusés : **3**
Absents : **4**

Monsieur le Président accueille les participants, remercie les participants de leur présence, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation procès-verbal Conseil communautaire du 10/12/2024
- Demande de subvention pour le projet de réhabilitation du siège CCB71 au titre de la DETR
- Demande de subvention pour le projet de réhabilitation du siège CCB71 au titre de l'appel à projet de la Région
- Consultation travaux voirie
- Contrat location minibus 9 places
- Adhésion AMRF71

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_07-DE

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2024

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation de ce Conseil communautaire, le Président demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Délibération 2025-01

Les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

L'atelier SENECHAL AUCLAIR, retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du siège de la CCBR 71 présente à l'Assemblée le projet ainsi que l'estimatif financier des travaux.

2- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le projet de « réhabilitation du siège CCBR71 avec surélévation », au titre de la DETR/DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) « année 2025 ».

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, il est proposé de déposer, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 183 741.70€. Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 35%, correspondant à un montant estimé de 414 310 €. Après examen du plan de financement, les délégués autorisent le Président à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération 2025-02

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** l'opération de réhabilitation du siège CCBR 71 avec surélévation et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **DECIDE de SOLLICIER** une aide financière la plus élevée possible au titre de la DETR 2025 sur le projet décrit ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

3- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le projet de « réhabilitation du siège CCBR 71 avec surélévation », au titre de l'appel à projet 2024-2025 REGION rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcés /EFFILOGIS.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment administratif de la Communauté de Communes, il est proposé de déposer, un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet de la Région relatif à la rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie et biosourcé. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 183 741.70€. Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 10.14%, correspondant à un montant estimé de 120 000 €. Après examen du plan de financement, les délégués autorisent le Président à déposer un dossier de subvention au titre de l'appel à projet de la Région et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Délibération 2025-03

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** l'opération de réhabilitation du siège CCBR 71 avec surélévation et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **DECIDE de SOLLICITER** une aide financière la plus élevée possible au titre de l'appel à projet 2024-2025 REGION rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie biosourcés/ EFFILOGIS sur le projet décrit ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

4- Marché public « Travaux d'entretien et de réparation de la voirie communautaire »

Le marché public actuel concernant les travaux d'entretien et de réparation de la voirie communautaire arrive à échéance. Il convient, pour pouvoir continuer à effectuer des travaux sur la voirie communautaire, de renouveler ce marché public pour la période 2025-2028. Il est ainsi proposé aux délégués lancer un nouveau marché public afin de sélectionner l'entreprise qui interviendra pour ces travaux. Les délégués acceptent cette proposition et autorisent le Président à lancer la procédure de consultation et à signer le marché avec le titulaire retenu.

Délibération 2025-04

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'AUTORISER** le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché à procédure adaptée / accord cadre mono attributaire renouvelable 3 fois dans le cadre de travaux d'entretien et de réparation de voirie sur les 17 communes de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché à intervenir avec le titulaire retenu et tous les documents s'y rapportant

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

5- Renouvellement Contrat de location longue durée du minibus 9 places intercommunal

Le contrat avec la société Visiocom arrive à échéance en août 2025. La société propose à la communauté de communes : soit renouveler l'opération pour une durée de 3 ans avec le même véhicule, soit racheter le véhicule pour un montant de 15 475 €. Dans le cadre d'un renouvellement de l'opération, la recherche des entreprises assurant le sponsoring du véhicule serait assurée par la société Visiocom. Les délégués acceptent à l'unanimité, le renouvellement de l'opération et autorisent le Président à signer le contrat de renouvellement.

Délibération 2025-05

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le renouvellement du contrat de location longue durée du véhicule minibus 9 places pour une durée de 3 ans avec la société LOCA JEN incluant le contrat de régie publicitaire avec la société VISIOCOM à compter d'août 2025.

- **AUTORISE** le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

6- Adhésion Association des Maires Ruraux de Saône et Loire

Les 2 villas d'hébergement de Frangy en Bresse et de Serley sont approvisionnées en gaz citerne par le prestataire Antargaz. Le prix du gaz a augmenté de 40% entre 2022 et 2024 pour atteindre un prix à la tonne de 2397€ TTC. Il est proposé de faire appel à un autre prestataire, Vitogaz, pour la fourniture du gaz à un prix de 1250€ TTC la tonne. Pour ce faire, il convient d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France pour un montant de 105€ par an. Les délégués, acceptent à l'unanimité de faire appel à l'entreprise Vitogaz pour la livraison du gaz pour les 2 villas d'hébergement et acceptent d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de France.

Délibération 2025-06

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'ADHERER** à l'Association des Maires ruraux de Saône et Loire à compter de l'année 2025.
- **D'INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

5- Informations et questions diverses

- Forum des entreprises du 17 mai 2025 : La prochaine réunion de préparation du forum des entreprises est prévue le 20/02/2025. Actuellement, une quarantaine d'entreprises sont inscrites à ce forum. Il convient de continuer la prospection des entreprises pour permettre d'offrir un forum aux usagers le plus complet possible.

Didier FICHET
Président CCB71



Nicolas VILAIN
Secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_07-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_07-DE



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation :
04 mars 2025

Date affichage :
17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET.

A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas

Etaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec Procuration : Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON

Excusés : Florent CHAUX

Absents : Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n°
2025-08

Objet : Examen et vote du compte de gestion 2024 – Budget principal

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le comptable public de la CCB71 à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2024 – budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, FICHET Didier

« CCB71 »

8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Étaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-09	Objet : Examen et vote du compte de gestion 2024 – Budget annexe cellules commerciales de Mervans
--	--

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le comptable public de la CCB71 à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote le compte de gestion 2024 – budget annexe cellules commerciales de Mervans, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, FICHET Didier

« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr





8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Étaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-10	Objet : Examen et vote du compte de gestion 2024 – Budget annexe pépinière d'entreprises
------------------------------------	---

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le comptable public de la CCB71 à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2024 – budget annexe pépinière d'entreprises, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, FICHET Didier

« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr





8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-11	Objet : Examen et vote du compte de gestion 2024 – Budget annexe zone artisanale de la Chaigne
--	---

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le comptable public de la CCB71 à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée en même temps que le compte administratif.

Considérant que le budget annexe a été clos au 30 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2024 – budget annexe zone artisanale de la Chaigne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme, rue Pontpierre
Le Président, FICHET Didier 71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 17/03/2025
Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71		
Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Étaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-12	Objet : Examen et vote du compte de gestion 2024 – Budget annexe zone artisanale Saint Germain du Bois - Mervans
--	---

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le comptable public de la CCB71 à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée en même temps que le compte administratif.

Considérant que le budget annexe a été clos au 30 juin 2023,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2024 – budget annexe zone artisanale Saint Germain du Bois - Mervans, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



99_DE-071-200042414-20250313-2025_12-DE

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme « CCB71 »
Le Président, FICHET Didier
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr





8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation :

04 mars 2025

Date affichage :

17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET.

A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas

Étaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec

Procuration :

Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON

Excusés :

Florent CHAUX

Absents :

Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n°

2025-13

Objet : Vote du compte administratif 2024 – Budget principal

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 338 161,00
	Réalisé :	1 791 477,42
	Reste à réaliser :	134 150,00
Recettes	Prévu :	2 338 161,00
	Réalisé :	1 639 218,20
	Reste à réaliser :	7 250,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 970 663,00
	Réalisé :	2 278 320,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 970 663,00
	Réalisé :	3 012 365,45
	Reste à réaliser :	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 152 259,22
Fonctionnement :	734 045,22
Résultat global :	581 786,00

Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-14	Objet : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe cellules commerciales Mervans
--	--

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré à 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	146 213,00
	Réalisé :	39 945,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	146 213,00
	Réalisé :	23 836,23
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	39 845,00
	Réalisé :	18 328,74
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	39 845,00
	Réalisé :	39 332,94
	Reste à réaliser :	0,00



Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 16 109,64
Fonctionnement :	21 004,20
Résultat global :	4 894,56

Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccbr71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-15	Objet : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe Pépinière d'entreprises
--	--

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention:
VOTE le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	73 609,00
	Réalisé :	72 375,81
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	73 609,00
	Réalisé :	66 116,82
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	81 147,00
	Réalisé :	70 040,97
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	81 147,00
	Réalisé :	85 226,07
	Reste à réaliser :	0,00



Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 258,99
Fonctionnement :	15 185,10
Résultat global :	8 926,11

Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation :
04 mars 2025

Date affichage :
17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET.

A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas

Etaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, , Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec Procuration : Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON

Excusés : Florent CHAUX

Absents : Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n°
2025-16

Objet : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe ZA la Chaigne

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	107 840,00
	Réalisé :	107 840,00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	107 840,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	115 540,00
	Réalisé :	5 816,71
	Reste à réaliser :	0,00

REÇU EN PREFECTURE Re

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

ettes	Prévu :	115 540,00
	Réalisé :	79 902,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 107 840,00
Fonctionnement :	74 085,55
Résultat global :	- 33 754,45

Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71		
Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date d'affichage : 17 mars 2025	

Étaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-17	Objet : Vote du compte administratif 2024 – Budget annexe ZA Saint Germain du Bois / Mervans
--	---

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré avec 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention: **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	60 339,00
	Réalisé :	60 338,02
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	60 339,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	71 550,00
	Réalisé :	11 210,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	71 550,00
	Réalisé :	71 550,33
	Reste à réaliser :	0,00



Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 60 338,02
Fonctionnement :	60 339,45
Résultat global :	1,43

Le Président s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaient présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-18	Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget principal
--	--

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur FICHET Didier, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 13 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	297 429,80
- Un excédent reporté de :	436 615,42
- Une intégration suite à dissolution budgets annexes	134 453,53
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	868 498,75



- Un déficit d'investissement de :	152 259,22
- Un déficit des restes à réaliser de :	126 900,00
- Une intégration suite à dissolution budgets annexes	168 206,55
Soit un besoin de financement de :	447 365,77

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	868 498,75
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	447 365,77
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	421 132,98
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	320 465,77

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Didier FICHET



<p>« CCB71 » 8, rue Pontpierre 71330 ST GERMAIN DU BOIS Tél. 03 85 72 02 19 Email : ccb71@orange.fr</p>
--

<p>REÇU EN PREFECTURE le 17/03/2025 <small>Application agréée E-legalite.com</small></p>
--

COLLECTIVITE:		CC BR71		
ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Bordereaux d'émission	1 639 218,20 €	2 902 161,00 €	4 241 379,20 €
	Bordereaux d'annulation		26 410,97 €	26 410,97 €
	Montant net émis	1 639 218,20 €	2 575 750,03 €	4 214 968,23 €
DEPENSES	Bordereaux d'émission	751 448,62 €	2 290 884,38 €	3 042 333,00 €
	Bordereaux d'annulation		12 964,13 €	12 964,13 €
	Montant net émis	751 448,62 €	2 278 320,23 €	3 029 768,85 €
RESULTAT ANNEE		887 769,58 €	297 429,80 €	1 185 199,38 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2023	-1 040 028,80 €	1 096 794,22 €	56 765,42 €
	Affectation à Investissement		660 178,80 €	660 178,80 €
Intégration BA		-168 206,55 €	134 453,53 €	-33 753,02 €
RESULTATS CUMULES		-320 465,77 €	868 498,75 €	548 032,98 €
CONTROLE DU FONDS DE ROULEMENT				
Soldes débiteurs de la classe 4		30 550,88 €		
Soldes créditeurs de la classe 4		19 899,32 €		
Soldes débiteurs de la classe 5		540 107,72 €		
ICNE		2 726,30 €		
Fonds de roulement au 31/12/2024		548 032,98 €		
			<small>Credit exact, L'ordonnance, le 21/12/2024 Le Comptable du Trésor,</small>	<small>Vu, pour accord, A : le L'Ordonnateur,</small>

COLLECTIVITE:		CC BR71		
DE TERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2024				
ANNEE 2025				
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2024		1 639 218,20 €	2 575 750,03 €	4 214 968,23 €
2) Dépenses de l'exercice 2024		751 448,62 €	2 278 320,23 €	3 029 768,85 €
Intégrations BA		-168 206,55 €	134 453,53 €	-33 753,02 €
D) Résultat de l'exercice 2024 (1-2)		719 563,03 €	431 883,33 €	1 151 446,36 €
II) Résultat antérieur 2023		-1 040 028,80 €	436 615,42 €	-603 413,38 €
A) Solde d'exécution (I+II)		-320 465,77 €	868 498,75 €	548 032,98 €
3) Restes à réaliser Recettes 2024		7 250,00 €		7 250,00 €
4) Restes à réaliser Dépenses 2024		134 150,00 €		134 150,00 €
B) Solde des Restes à réaliser (3-4)		-126 900,00 €	0,00 €	-126 900,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A - B)		-447 365,77 €	868 498,75 €	421 132,98 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT				868 498,75 €
Financement des Investissements Année 2025		447 365,77 €		
TOTAL en INVESTISSEMENT		447 365,77 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2025			421 132,98 €	
REPRISE AU BUDGET 2025				
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		320 465,77 €		0,00 €
C/ Restes à réaliser		134 150,00 €		7 250,00 €
C/ 1000 Excédents de fonctionnement capitalisés				447 365,77 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €		421 132,98 €
C/ Restes à réaliser		0,00 €		0,00 €
NB: Titre d'ordre mixte à l'article 1068, en 2025, pour la somme de ==>				447 365,77 €
<i>Joindre la délibération exécutoire d'affectation</i>				

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_18-DE



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccbv71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, , Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-19	Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget annexe cellules commerciales Mervans
--	---

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur FICHET Didier, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 13 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	14 459,07
- Un excédent reporté de :	6 545,13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 004,20

- Un déficit d'investissement de :	16 109,64
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	16 109,64

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	21 004,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	16 109,64
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 894,56
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	16 109,64

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Didier FICHET



<p>« CCB71 » 8, rue Pontpierre 71330 ST GERMAIN DU BOIS Tél. 03 85 72 02 19 Email : ccb71@orange.fr</p>
--

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

COLLECTIVITE:		CCBR 71 – Cellules commerciales Mervans		
ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Bordereaux d'émission	23 836,23 €	32 787,81 €	56 624,04 €
	Bordereaux d'annulation			0,00 €
	Montant net émis	23 836,23 €	32 787,81 €	56 624,04 €
DEPENSES	Bordereaux d'émission	31 903,64 €	18 328,74 €	50 232,38 €
	Bordereaux d'annulation		719,71 €	719,71 €
	Montant net émis	31 903,64 €	18 328,74 €	50 232,38 €
RESULTAT ANNEE		-8 067,41 €	14 459,07 €	6 391,66 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2023	-8 042,23 €	14 587,36 €	6 545,13 €
	Affectation à Investissement		8 042,23 €	8 042,23 €
				0,00 €
RESULTATS CUMULES		-16 109,64 €	21 004,20 €	4 894,56 €
CONTROLE DU FONDS DE ROULEMENT				
Soldes débiteurs de la classe 4		6 434,14 €	Certifié exact, Le 31/12/2024 Le Comptable en Chef, Vu, pour accréditer, A : L'Ordonnateur,	
Soldes créditeurs de la classe 4		897,77 €		
Soldes débiteurs de la classe 5				
ICNE		641,81 €		
Fonds de roulement au 31/12/2024		4 894,56 €		

COLLECTIVITE:		CCBR 71 – Cellules commerciales Mervans		
DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2024				
ANNEE 2025				
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1) Recettes de l'exercice 2024		23 836,23 €	32 787,81 €	56 624,04 €
2) Dépenses de l'exercice 2024		31 903,64 €	18 328,74 €	50 232,38 €
3) Résultat de l'exercice 2024 (1-2)		-8 067,41 €	14 459,07 €	6 391,66 €
4) Résultat antérieur 2023		-8 042,23 €	6 545,13 €	-1 497,10 €
A) Solde d'exécution (3-4)		-16 109,64 €	21 004,20 €	4 894,56 €
5) Restes à Réaliser Recettes 2024				0,00 €
6) Restes à Réaliser Dépenses 2024				0,00 €
B) Solde des Restes à réaliser (5-6)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A-B)		-16 109,64 €	21 004,20 €	4 894,56 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT				21 004,20 €
Financement des Investissements Année 2023		16 109,64 €		
TOTAL en INVESTISSEMENT		16 109,64 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2025			4 894,56 €	
REPRISE AU BUDGET 2025				
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		16 109,64 €	0,00 €	
C/ Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €	
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			16 109,64 €	
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	4 894,56 €	
C/ Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €	
NB: Titre d'ordre mixte à l'article 1068, en 2025, pour la somme de —				16 109,64 €
Joindre la délibération exécutoire d'affectation				

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_19-DE



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	
34		

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-20	Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget annexe pépinière d'entreprises
--	---

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur FICHET Didier, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 13 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 617,75
- Un excédent reporté de :	12 567,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 185,10
- Un déficit d'investissement de :	6 258,99
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	6 258,99



DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	15 185,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 258,99
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 926,11
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 258,99

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Didier FICHET



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

COLLECTIVITE:		CCBR 71 – pépinière d'entreprises		
ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Bordereaux d'émission	66 116,82 €	72 658,72 €	138 775,54 €
	Bordereaux d'annulation		1,06 €	1,06 €
	Montant net émis	66 116,82 €	72 658,72 €	138 775,54 €
DEPENSES	Bordereaux d'émission	65 747,29 €	70 375,49 €	136 122,78 €
	Bordereaux d'annulation		334,52 €	334,52 €
	Montant net émis	65 747,29 €	70 040,97 €	135 788,26 €
RESULTAT ANNEE		369,53 €	2 617,75 €	2 987,28 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2023	-6 628,52 €	19 195,87 €	12 567,35 €
	Affectation à Investissement		6 628,52 €	6 628,52 €
				0,00 €
RESULTATS CUMULES		-6 258,99 €	15 185,10 €	8 926,11 €
CONTRÔLE DU FONDS DE ROULEMENT				
Soldes débiteurs de la classe 4		10 368,31 €	Certifié exact, (Lasham, le 21/12/2024) Le Comptable du Trésor,	Vu, pour accord, A : le L'Ordonnateur,
Soldes créditeurs de la classe 4		1 142,47 €		
Soldes débiteurs de la classe 5				
ICNE		299,73 €		
Fonds de roulement au 31/12/2024		8 926,11 €		

COLLECTIVITE:		CCBR 71 – pépinière d'entreprises		
DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2024				
ANNEE 2025				
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2024				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1). Recettes de l'exercice 2024		66 116,82 €	72 658,72 €	138 775,54 €
2). Dépenses de l'exercice 2024		65 747,29 €	70 040,97 €	135 788,26 €
J). Résultat de l'exercice 2024 (1-2)		369,53 €	2 617,75 €	2 987,28 €
II). Résultat antérieur 2023		-6 628,52 €	12 567,35 €	5 938,83 €
A). Solde d'exécution (I-II)		-6 258,99 €	15 185,10 €	8 926,11 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2024				0,00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2024				0,00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A - B)		-6 258,99 €	15 185,10 €	8 926,11 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT				15 185,10 €
Financement des Investissements Année 2025		8 218,99 €		
TOTAL en INVESTISSEMENT		6 258,99 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2025			8 926,11 €	
REPRISE AU BUDGET 2025				
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté		6 258,99 €		0,00 €
C/ Restes à réaliser		0,00 €		0,00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				6 258,99 €
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €		8 926,11 €
C/ Restes à réaliser		0,00 €		0,00 €
NB : Titre d'ordre mixte à l'article 1068, en 2025, pour la somme de ==				6 258,99 €
Joindre la délibération exécutoire d'affectation				

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

1

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200042414-20250313-2025_20-DE



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccbr71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation :
04 mars 2025

Date affichage :
17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET.

A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas

Etaient présents : Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN

Excusés avec Procuration : Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON

Excusés : Florent CHAUX

Absents : Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n°
2025-21

Objet : Instauration d'un droit de place au forum des entreprises du 17 mai 2025

Monsieur le Président rappelle l'organisation par la Communauté de Communes d'un forum des entreprises qui aura lieu le 17 mai 2025. Il propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels, entreprises, associations... qui souhaitent être présents à ce forum qui se tiendra le 17 mai 2025 et de fixer un tarif forfaitaire de 60 € la participation.

Il précise que ce forfait de droit de place entrainera une création de régie temporaire pour l'encaissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'instituer un tarif forfaitaire de droit de place à ce forum de 60 €.

AUTORISE le Président à mener toutes les démarches liées à ce droit de place.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, **Didier FICHET**
8, rue Pontpierre

71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccbr71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Extrait du registre des délibérations De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71		
Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice :	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3	
34	Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET.
Date affichage : 17 mars 2025	A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMA, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-22	Objet : Mise en place d'une régie temporaire de recettes pour l'organisation d'un forum des entreprises
--	--

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et les articles R1617-1 et suivants

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux

Vu la délibération du 13 mars 2025 fixant le montant du droit de place pour le forum des entreprises

Vu la délibération du 30 juin 2020 donnant délégation au président pour accepter les dons

Vu l'avis conforme du Comptable du Trésor en date du ... 17 février 2025 ...

Considérant :

- que la communauté de communes Bresse Revermont 71 organise un forum des entreprises le samedi 17 mai 2025 à Bouhans

Il est nécessaire de créer une régie de recettes temporaire à cet effet

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'instituer une régie de recettes temporaire pour le forum des entreprises :

- Cette régie est installée au siège de la communauté de communes, 8 rue Pontpierre 71330 Saint Germain du Bois
- La régie fonctionnera du 07 avril 2025 au 06 juin 2025.
- La régie encaisse les produits suivants : droit de place pour le forum des entreprises et dons divers
- Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon le modes de recouvrement suivant : chèques. Les recettes sont encaissées au moyen d'un carnet à souches.
- La date limite d'encaissement par le régisseur de recettes est fixée au 28 mai 2025
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver, est fixé à 2 000 euros
- Il n'y a pas de fonds de caisse
- Le régisseur est tenu de verser au comptable public, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum et au minimum tous les 15 jours.
- Le régisseur devra verser l'intégralité des recettes avant le 06 juin 2025
- Le régisseur devra fournir au comptable du trésor la totalité des opérations de recettes d'ici le 6 juin 2025
- Compte-tenu de la courte durée de la présente régie, le régisseur est dispensé de cautionnement conformément à la réglementation en vigueur
- Le régisseur et le mandataire suppléant seront désignés par le Président, après avis conforme du comptable assignataire. Ils ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président Didier FICHET

« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccb71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2025

Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

**Extrait du registre des délibérations
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE
REVERMONT 71**

Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

<u>Etaient présents :</u>	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
<u>Excusés avec Procuration :</u>	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
<u>Excusés :</u>	Florent CHAUX
<u>Absents :</u>	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-23	Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités
------------------------------------	--

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la Communauté de communes ;



Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE CREER :

Pour le service piscine :

- Création d'un emploi de maître-nageur temps complet du 01/07 au 17/08/2024 sur le grade d'ETAPS principal 2^{ème} classe.
- Création d'un emploi temps complet d'agent d'entretien et d'accueil du 07/07 au 17/08/2025, grade adjoint technique

Pour le centre de loisirs des vacances de printemps :

- Création d'un emploi temps non complet d'agent d'entretien du 22/04 au 30/04/2025 : 10H30 hebdomadaire, grade adjoint technique.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes au grade de recrutement aux fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, FICHET Didier



« CCB71 »
8, rue Pontpierre
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél. 03 85 72 02 19
Email : ccbr71@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 17/03/2025
Application agréée E-legalite.com



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Email : ccb71@orange.fr

Extrait du registre des délibérations De la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71		
Nombre de membres		SEANCE du 13 mars 2025
En exercice : 34	Présents : 27 Excusés avec pouvoir : 3 Excusés : 1 Absents : 3	

Date de convocation : 04 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le treize du mois de mars. Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de la Commune de Savigny en Revermont sous la présidence de Monsieur Didier FICHET. A été nommé secrétaire de séance : VILAIN Nicolas
Date affichage : 17 mars 2025	

Etaients présents :	Thierry BERLEMONT, Jean-Christophe BONIN, Annie BOURGEOIS, Pierre BOUSQUET, Emmanuel BRAILLON, Jean-Paul CAVARD, Evelyne CHANUSSOT, Murielle CHEMY, Martine CHEVALLIER, Robert COULON, Sabine DOMS, Christiane ESTELA, Jocelyne EUVRARD, Didier FICHET, Jean-Michel FROMONT, Robert GOYOT, Françoise JACQUARD, Sébastien JACQUARD, Patrick MICHELIN, Jean-Luc NALTET, Jean-Pierre PAPIN, Françoise PUGEAUT, Nadine ROBELIN, Samuel ROSSIGNOL, Aurélie SERVAN, , Jean-Claude VIEUX, Nicolas VILAIN
Excusés avec Procuration :	Emmanuel BECLERE à Sébastien JACQUARD ; Hubert FULPIN à Martine CHEVALLIER ; Jean SIMONIN à Emmanuel BRAILLON
Excusés :	Florent CHAUX
Absents :	Audrey JALLEY ; Yoann PIMENTEL ; Marion SAVOY

Délibération n° 2025-24	Objet : Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif
--	--

Le Président informe l'assemblée :

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement éducatif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.



La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

Le CEE bénéficie d'un régime dérogatoire en matière de temps de travail et de temps de repos permettant de tenir compte des besoins de l'activité.

La rémunération de l'agent contractuel ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC horaire. Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (articles L 432-3 et D 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Le contrat d'engagement éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

Il est donc proposé au conseil communautaire de créer au maximum sept emplois non permanents destinés aux recrutements sous contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;

Vu la délibération 2024-76 du 12 novembre 2024 autorisant le recrutement de personnels en contrat d'engagement éducatif et fixant la rémunération sur la base d'un forfait journalier.

DECIDE :

- de créer au maximum 6 emplois non permanents dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs à raison de 47H30 hebdomadaires maximum pour les animateurs majeurs et 35 H00 hebdomadaires pour les animateurs mineurs à la date du contrat pour la durée du centre de loisirs du 22 avril 2025 au 30 avril 2025. Ces emplois seront pourvus en fonction des besoins en relation avec les effectifs d'enfants inscrits au centre de loisirs.

- de fixer la rémunération arrêtée par délibération du 12 novembre 2024,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,

AUTORISE :

- le Président à signer les contrats d'engagement éducatif correspondants aux emplois créés.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, FICHET Didier



99_DE-071-200042414-20250313-2025_24-DE

